

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 26 mars 2019 à 19h30**  
**à la mairie, en salle du Conseil Municipal**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LE SANT K., CHAPUY B., DEROGNAT N.

**Absents-excuses** : /

**Secrétaire de séance** : Mme LE SANT K.

**Date de convocation** : Mardi 19 mars 2019

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Mardi 26 mars 2019 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE GESTION 2018**

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion 2018 du Receveur, approuvé à l'unanimité, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Excédent + 72 726,78 €

Investissement : Excédent + 31 955,65 €

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Après présentation par monsieur le maire, le conseil vote à l'unanimité, sous la présidence de Philippe DOSNE et hors présence du Maire, le compte administratif 2018 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : excédent : 72 726.78 €

Investissement : excédent : 31 955.65 €

Reste à Réaliser 2018 dépenses : 133 948.92 €

Reste à Réaliser 2018 recettes : 37 357.00 €

**AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE 2018**

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 comme suit :

En Recettes d'investissement 2019 (au compte 1068) : 64 636.27 €

En Recettes de fonctionnement 2019 (au compte 002) : 8 090.51 €

- de reporter l'excédent d'investissement 2018 comme suit :

En Recettes d'investissement 2019 (au compte 001) : 31 955.65 €

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 (taxes directes locales)**

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2018, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti ont été augmentés après être restés identiques pendant trois années. Il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas d'augmentation des taux cette année. Il propose donc au Conseil de reconduire à l'identique les taux pratiqués l'année dernière. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire à l'identique les taux pratiqués l'an dernier.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Après présentation par Mr DOSNE et le Maire, du budget préparé par la commission finances, le Conseil vote à l'unanimité le budget 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : 192 034.14 €

Investissement : 171 615.12 €

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DES CONCHES**

Lors de sa séance du 20 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux de rénovation de la toiture, des abat-sons et du clocher de la Chapelle des Conches. Les travaux de réfection de la toiture et des abat-sons ont été confiés à l'entreprise Gallet pour un montant de 20 423,75 € TTC et les travaux de couverture en zinc du clocher ont été confiés à l'entreprise Poncet pour un montant de 6 885,60 € TTC.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est vue attribuer les financements suivants :

- subvention de 3 414,00 € du Département au titre de la dotation territoriale 2019-2020 ;

- subvention de 4 551,00 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du soutien à la ruralité ;
- subvention de 6 827,00 € de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération de réfection de la toiture et des abat-sons, et du clocher de la Chapelle des Conches tel que présenté ci-dessus.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emploi de secrétaire de Mairie est vacant à la suite du départ de l'ancienne secrétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Afin de procéder au recrutement de la nouvelle secrétaire, il est proposé au conseil municipal que cet emploi soit ouvert au grade d'Adjoint administratif au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **TRAVAUX DE ZINGUERIE A L'EGLISE ET AU CPI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de zinguerie à l'Eglise et au CPI pour améliorer la durée de vie de ces bâtiments. Ces travaux portent sur l'installation de chenaux et l'habillage de l'encadrement de fenêtre au CPI, d'une part, et l'installation de bandeau de rive de l'Eglise, d'autre part.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux de zinguerie à l'Eglise et au CPI et de confier ces travaux à l'entreprise BATILIA pour un montant de 1455.60 € TTC pour le CPI et 660 € TTC pour l'Eglise.

#### **TRAVAUX DE PEINTURE DE LA FACADE NORD DU CPI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de peinture sur le bardage de la façade Nord du CPI. Après avoir pris connaissance du devis de GBS – CHICHOUX, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux de peinture de la façade Nord du CPI par l'entreprise GBS CHICHOUX pour un montant de 1402.92 € TTC.

#### **NETTOYAGE DES GAINES D'AERATION ET DES EXTRACTEURS DE FUMEE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe de l'obligation pour 2019 de faire effectuer la maintenance des réseaux de VMC et hotte aspirante de la salle polyvalente et de la Mairie, par une société spécialisée. Au vu des devis des 2 entreprises consultées pour effectuer ces travaux, et après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise DOMBES HOTTES NETTOYAGE le dégraissage et la mise en propreté des réseaux de VMC et hotte aspirante de la salle polyvalente et de la Mairie pour un montant de 600.96 € TTC.

#### **AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS ET D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT PMR SUR LA PARTIE NORD DU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Lors de ses précédentes séances, le Conseil Municipal a validé le projet final d'aménagement d'une aire de loisirs et d'une place de stationnement PMR sur la partie nord du cimetière, réalisé conjointement par le bureau d'études Infratech et le CAUE de l'Ain. A la suite d'une consultation réalisée par voie dématérialisée (via la plateforme de la Voix de l'Ain) auprès de plusieurs entreprises, seules les entreprises Socatra, Espaces verts de l'Ain et Richard TP ont remis une offre.

Monsieur le Maire présente ainsi au Conseil Municipal le rapport d'analyse de ces 3 offres établi par le cabinet Infratech. Au vu des critères techniques et financiers du dossier de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise Espaces verts de l'Ain pour un montant total de 69 563,80 € HT soit 83 476,56 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs et d'une place de stationnement PMR sur la partie nord du cimetière à l'entreprise Espaces verts de l'Ain pour un montant total de 69 563,80 € HT soit 83 476,56 € TTC,

#### **DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCANT AMBULANT**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Fabrice Belin, gérant de la société Coup d'Food, qui souhaite installer son commerce ambulante de vente de pizzas, le jeudi soir. Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. Fabrice Belin, gérant de la société Coup d'Food, à installer son commerce ambulante de vente de pizzas sur le domaine public, et décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants non-sédentaires occasionnels d'un montant forfaitaire de 5 € / jour d'occupation, effectué semestriellement.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE (CA3B)**

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a revu les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et approuvé les modifications suivantes (article 10-2 des statuts) :

- Supprimer la compétence concernant l'organisation des achats groupés pour l'acquisition de fournitures scolaires des enfants scolarisés dans les collèges, dans les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse ; cette prestation sera cependant maintenue comme action ;
- Préciser qu'en ce qui concerne la compétence relative à l'organisation, la coordination et la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire des communes de Béréziat, Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, appartenant à l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse, celle-ci est maintenue et fera l'objet d'une réévaluation à la fin de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation du dispositif ;

- Restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont l'adhésion au SIVOS du Collège de Coligny, s'agissant des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont dont les enfants sont scolarisés dans ce collège. Les communes concernées obtiendront en contrepartie une attribution de compensation calculée annuellement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné ;

#### **DELEGATIONS DU MAIRE**

Achat de matériel pour réalisation par l'employé communal d'une clôture entre la propriété DEROGNAT et l'AGORESPACE.

Achat de matériaux pour la réalisation d'étagères pour équiper la salle du four.

#### **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA) : 09/03/2019 : Le SIEA promet un échéancier de déploiement de son réseau de fibre optique d'ici 2021. Le plan se déroulera en trois phases : 2019-2020-2021. La priorité est donnée aux zones industrielles. 50.4 M€ investis pour réaliser 36 000 lignes, 300 M€ d'investissement total dont 75 M€ viennent d'une subvention de l'Etat versée en décembre 2018. L'EHPAD de Villereversure devrait être fibrée en 2019.

Concernant le projet photovoltaïque du groupe scolaire de Ceyzériat, les travaux seront terminés en 2019.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Concernant la carte communale, les conclusions du Commissaire-enquêteur sont favorables sur le projet de révision.

- Le Maire informe d'un courrier du département concernant la remise en exploitation d'une carrière sur la commune de Drom, ce qui générera une circulation de poids lourds, 20 par jour en moyenne à vide dans le sens Ramasse-Drom.

- Le Maire déplore la divagation des animaux sur la voie publique malgré les relances répétées aux propriétaires.

- L'assemblée des pompiers déclare une baisse des interventions : 3 accidents, 1 incendie et 1 accident circulation.

- Une lecture est faite à voix haute de la carte de remerciement de la famille de Mme BERNOD, décédée récemment

- Philippe DOSNE invite à des randos-visites en fin d'été en fin d'après-midi, à partir de la place du village passant par les ruines de Saint Julien, Chapelle des Conches, puis retour au village.

- concernant la grotte de la Tessonnière, des fouilles ont été organisées sous la protection de la gendarmerie suite à une plainte déposée à l'encontre d'un individu procédant à des fouilles illégales.

- Bernard CHAPUY propose divers travaux à réaliser : procéder à une tonte sur le chemin du Petit Charreton, repeindre la fontaine rouillée située au croisement Derrière les granges / route du Viaduc, repeindre les bouches à incendie, les joints de pierre au lavoir du bas à refaire, le grillage de l'aire de jeux du bas à réhabiliter, nettoyer les panneaux signalisation du village.

La séance est levée à 22h45.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 21 mai 2019 à 19h30***

Affiché le